



Déroulement de la compétition :

7h accueil des participants, émargements, briefing de départ.

8h départ de la 1^{ère} manche

12h check point obligatoire, remise des photos des captures (1^{ère} manche) aux commissaires.

13h30 départ de la 2^{ème} manche

17h30 fin de la compétition, check point final, remise des photos des captures (2eme manche) aux commissaires.

19h classement final et remise des prix.

L'esprit général de cette compétition :

Cette compétition se veut un évènement modeste et convivial. Le respect des règles, des organisateurs, des compétiteurs et autres pêcheurs non inscrit est de rigueur.

Cette compétition a pour objectifs :

Créer une nouvelle formule de compétition pêche organisée sur le domaine de l'aappma de Lorient,

Faire se rencontrer des pêcheurs passionnés,

Valoriser un secteur de pêche (le blavet dans sa partie aval),

Faire parler de la pêche et de ces différentes techniques,

Découvrir ou redécouvrir des techniques de pêche.

Règlement général de la compétition :

- La compétition se fait par équipe de 2 pêcheurs qui doivent pêcher ensemble. (adultes H-H ou H-F, adulte et jeune, jeunes)
- Elle se déroule sur le Blavet dans sa partie gérée par l'Aappma de Lorient (de l'écluse de Minazen commune de Languidic jusqu'à la grille des haras commune d'Hennebont), plus la partie du domaine public maritime (de la grille des haras jusqu'au pont Jeanne la Flamme à Hennebont)
- Les compétiteurs mineurs (-18ans) devront fournir une autorisation parentale pour y participer.
- Toutes techniques de pêche règlementaires autorisées, une seule canne en action de pêche par pêcheur.
- La pêche aux appâts est autorisée.
- Seule la pêche du bord est autorisée, la pêche en marchant dans l'eau ou à bord d'une embarcation est interdite. La pêche depuis les passerelles des écluses est interdite.
- L'amorçage est interdit, tous types d'attractants ou d'amorces déversées dans l'eau dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- Pêche en no-kill obligatoire.
- Les déplacements sur les parcours se font avec le moyen de transport au choix des participants : piéton, voiture, moto, scooter, mobylette, vélo, cheval, poney, âne.... En respectant la réglementation en vigueur, le code de la route.
Nota les règles de circulation n'autorise pas la circulation d'engins motorisés sur le chemin du halage du blavet à l'exception de 2 secteurs (A et B développé dans la lettre d'infos).
- Chaque pêcheur doit posséder une carte de pêche valide. tout compétiteur pratiquant la pêche à la crevette, à la quimperloise ou toutes autres techniques visant spécifiquement les migrateurs salmonidés doit être en possession du timbre migrateurs.
- Respecter une distance de 10m entre 2 équipes. Sauf si entente cordiale, possibilité de réduire cette distance.
- Toutes les espèces piscicoles sont comptabilisées. Des tailles minimales pour certaines espèces sont à respecter (c f tableau des coef). Pour le classement final un quota total de 20 poissons sera comptabilisé.

Base de calcul :

- la mesure s'effectue sur la toise fournie, de la tête jusqu'au bout de la queue du poisson
- 1 point par centimètre multiplié par le coefficient de majoration.
- La mesure est arrondie au centimètre supérieur :
Exemple : un brochet mesurant 52.4cm sera validé à 53cm et multiplié par le coefficient 1, ce qui fait 53 points. Une truite de 32.4cm sera validée à 33cm et multipliée par le coefficient 2, ce qui fait 66 points.

Le coefficient a pour but de valoriser les poissons plus difficiles à capturer ou en fonction de leur taille.

Si une équipe a validé plus de 20 poissons comptabilisables, se seront les 20 poissons qui rapportent le plus de points qui seront comptabilisés pour le classement final.

tableau des coefficients par espèce

espèce	taille	réf	coefficient
saumon	40 - 70cm	SAT	1.25
saumon	Sup 70cm	Masta-SAT	1.5
truite de mer	30 - 40cm	TDM	1.5
truite de mer	sup 40cm	Masta-TDM	2
alose	sup 30cm	ALO	1
Truite fario	Inf 20cm	Mini-TF	1
truite fario	20 - 30cm	TF	1,5
truite fario	sup 30cm	Masta-TF	2
brochet	Inf 50cm	Mini-BRO	1
brochet	50 - 70cm	BRO	1.25
brochet	sup 70cm	Masta-BRO	1.5
sandre	Inf 40cm	Mini-SAN	1
sandre	40 - 70cm	SAN	1.25
sandre	sup 70cm	Masta-SAN	1.5
perche	Inf 20cm	Mini-PER	0.75
perche	20 - 30cm	PER	1
perche	sup 30cm	Masta-PER	2
black bass	sup 20cm	BLACK	1
silure		SIL	1
bar	Inf 20cm	Mini-BAR	0.5
bar	20 - 40cm	BAR	1
bar	sup 40cm	Masta-BAR	1.5
mulet	sup 30cm	MUL	1
chevesne	Inf 20cm	Mini-CHUB	0.5
chevesne	20 - 45 cm	CHUB	1
chevesne	sup 45cm	Masta-CHUB	1.25
autres espèces	sup 15 cm	AUTRE	0.5

Validation des captures :

Seul les poissons pris par la bouche sont valides.

Envoyer un SMS au commissaire avec numéro de l'équipe, référence de l'espèce piscicole (cf. tableau fourni) et la taille en centimètre. 1 seul SMS par capture.

Faire une photo valide du poisson sur la toise, avec les fiches d'identité des 2 pêcheurs.

Remplir la fiche de capture fournie par les organisateurs.

Transmettre la fiche de capture et les photos aux commissaires lors des check point (12h – 13h et 17h30 – 18h30) pour qu'ils puissent les comparer aux SMS reçu.

En cas de doute, les commissaires sont seuls juges de la validité ou non des captures.

Pénalités :

Le non respect des règles de la compétition entraine une disqualification de l'équipe.

En cas de retard aux « check point » une pénalité de 100 points sera appliquée. La non présentation d'une équipe aux « check point » entraine la disqualification de l'équipe.

Tuer un poisson de manière accidentelle = longueur du poisson en centimètre multiplié par le coef déduite du score.

Tuer un poisson de manière volontaire entraine l'exclusion de l'équipe de la compétition.

Réclamations :

Les participants ont jusqu'à 30 minutes à l'issue de la dernière manche pour formuler des réclamations éventuelles, passer ce délai de 30 minutes, aucune réclamation ne sera prise en compte (soit à 18h au plus tard). Les organisateurs sont seuls juges en cas de litige.

Equipement pêcheur :

Avoir un téléphone portable (obligatoire), un appareil photo ou Smartphone (obligatoire),

Prévoir carte SD ou les câbles nécessaires pour charger les photos sur les PC des commissaires.

Prévoir de quoi s'hydrater.

Prévoir un crayon.

Une tenue adaptée à la météo.

Un moyen de déplacement sera un plus au vu de la taille du terrain de jeu, mais il est possible de participer en mode piéton à cette compétition.

Récompenses :

Les 3 premières équipes.

Le poisson le plus long. « big fish »

La première équipe jeune (-18ans).

La première équipe féminine (+18ans).

Quartier général pour cette compétition:

QG : Maison éclusière « Halieu Ty Ker » située à Langroix sur la commune d'Hennebont en face du parc d'eau vive de Lochrist.

Rendez vous au QG pour le briefing, le repas, les check points, la remise des prix et le pot de l'amitié.

Une carte d'accès sera transmise aux compétiteurs.

Tarif de l'inscription :

L'inscription comprend le panier pique nique du midi

20 euros pour les adultes.

15 euros pour les enfants.

Une dotation individuelle est offerte à tous les compétiteurs.

Informations complémentaires sur le site de l'association de pêche :

<http://aappmalorientweb.wixsite.com/aappmalorient>